

Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Permanganate de potassium, toutes les qualités Permanganate de potassium, qualité cristal, NSF® - 60 Permanganate de potassium, À écoulement libre, NSF® - 60
Autres moyens d'identification	Code : PERMNSF13, PPNSF**, PPNSFWHITE13 DSL : Permanganate de potassium CAS : 7722-64-7
Usage du produit et restrictions d'utilisation	Pour usage commercial ou industriel. Ce produit est certifié conforme à la norme NSF / ANSI / CAN 60 pour une utilisation dans l'eau potable, voir la section 15 et le site web de la NSF pour plus d'informations.
Identificateur du fournisseur initial	ClearTech Industries Inc. 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca
No de téléphone d'urgence (24 h sur 24)	306.664.2522

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Matière solide comburante	Catégorie 2
Toxicité aiguë - voie orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1C
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Hazardous to the aquatic environment - acute hazard	Catégorie 1
Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard	Catégorie 1

Pictogrammes



Mention d'avertissement : Danger



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

Mentions de danger

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou enfant à naître.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour le cerveau par inhalation
- H410 Very toxic to aquatic life with long lasting effects.

Conseils de prudence

Prévention

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces, chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P260 Ne pas respirer les poussières.
- P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Wear des gants de protection, des vêtements de protection, des protection des yeux, des protection du visage.

Intervention

- P301 P312 P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer à bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P303 P361 P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (au les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutiliser.
- P304 P340 P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P308 P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical / consulter un médecin.
- P314 Obtenir des conseils / soins médicaux en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage

- P405 Garder sous clef.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et/ ou locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

Danger non calcifiées ailleurs

Pas disponible

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants contribuant aux dangers:

Dénomination chimique	Nom commun	Numéro CAS	Concentration (w/w%)
Permanganate de potassium	Permanganate de potassium	7722-64-7	>95 %

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime ne respire plus, le personnel formé devrait commencer la respiration artificielle ou si le cœur de la victime a cessé de battre, commencer immédiatement la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter le bouche à bouche en utilisant un dispositif de protection. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical / consulter un médecin.
Ingestion	Rincer a bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime vomit naturellement, la coucher sur le côté, dans la position de récupération. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer a bouche. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical / consulter un médecin.
Contact cutané	Éviter le contact direct. Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures et les accessoires en cuir contaminés Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 30 minutes. Placer les vêtements contaminés sous l'eau et les laver avant de les utiliser de nouveau ou les éliminer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Wash contaminated clothing before re-use or discard. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical / consulter un médecin.
Contact oculaire	Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, au besoin. Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 30 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Suspecté de provoquer des lésions cérébrales suite à des expositions prolongées ou répétées.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de provoquer des malformations congénitales en cas d'exposition prolongée.
Contact cutané	Provoque des brûlures de la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Informations complémentaires	Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Ce matériau est un comburant. Utiliser de grandes quantités d'eau sous forme de brouillard pour combattre les incendies dans lequel ce matériau est impliqué.
Agents extincteurs inappropriés	Le dioxyde de carbone et d'autres agents d'extinction qui étouffent les flammes ne sont pas efficaces dans des incendies impliquant des comburants. NE PAS utiliser le feu de poudre chimique des agents contenant des composés d'ammonium (comme certains A:B:C) des agents d'extinction, car un composé explosif peut être formé. Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques.
Dangers spécifiques du produit	Peut aggraver un incendie; comburantOxydes de potassium et manganèse, et acide formique peuvent être produits dans le feu.
Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence	Wear appropriate personal protective equipment (See Section 08 Exposure Controls and Personal Protection). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces, chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Rester au vent, ventiler la zone. Ne pas respirer les poussières.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez-gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Le balayage à sec est déconseillé. Pré-amortissement du matériau ou de l'utilisation d'un vide est préférée. Collecter dans des contenants propres, secs et étiquetés et couvrir. Rincer la zone avec de l'eau.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité	Une douche d'urgence et une douche oculaire doivent être disponibles, testées et à proximité du produit manipulé conformément à la réglementation provinciale. Adoptez des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager raisonnables sur votre lieu de travail. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Empêcher l'émission des poussières dans l'air en milieu de travail. Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites. Ne jamais remettre le matériel contaminé dans son récipient original.
Stockage dans des conditions de sécurité	Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, hors de la lumière directe du soleil et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible.

Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

Incompatibilités

Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique.

Agents réducteurs, tels que l'hydrogène, le borohydrure de sodium, le dioxyde de soufre, les thiosulfates, l'hydrazine, les phosphites, le carbone et l'acide oxalique, formique et ascorbique.

Métaux en poudre, peroxydes, zinc, cuivre, alcools.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composant	Règlement	Type de liste	Valeur
Manganèse - Composés élémentaires et inorganiques, comme Mn, inhalables	ACGIH	TWA	0.1 mg/m ³
Manganèse - Composés élémentaires et inorganiques, comme Mn, respirables	ACGIH	TWA	0.02 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie

Prescriptions en matière de ventilation

La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement.

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

Protection des yeux et du visage Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité bien ajustées et un écran facial ou un masque respiratoire complet ou tout autre équipement de protection similaire qui protège le visage et les yeux de la personne qui les porte.. Les lentilles de contact ne doivent pas être portés; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires.

Protection des mains et du corps Le port de gants jetables en latex ou nitrile est recommandé pour prévenir le contact accidentel. Une protection de la peau en caoutchouc butylique, en néoprène ou en PVC est recommandé lors de contact de manipulation prolongée. Les gants en cuire ne sont pas recommandés pour la protection chimique. Se référer aux instructions du fabricant pour les temps de protection et les renseignements concernant la perméabilité ; à noter que les temps de protection et la perméabilité varient avec la température, l'utilisation et l'âge du produit. L'utilisation prolongée d'équipements de sécurité ou de vêtements contaminés n'est pas recommandé ; les laver avant de réutiliser ou les jeter.

Protection respiratoire Lorsque les concentrations sont supérieures aux limites recommandées, une protection respiratoire approuvée doit être portée et les cartouches doivent être protégées contre ce produit. Selon les conditions telles que la température et la méthode de manipulation, les masques à pression négative peuvent ne pas offrir une protection adéquate et des respirateurs à pression positive ou des appareils respiratoires autonomes peuvent être nécessaires. Réévaluez régulièrement toute protection respiratoire utilisée car leurs effets protecteurs ont tendance à se dégrader avec le temps.
En cas d'urgence, les appareils respiratoires autonomes sont recommandés.



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Violet foncé
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion / point de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Non Inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas disponible
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	2.70
Solubilité	65 g/L @ 20 °C dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas applicable
Densité	Pas applicable
Caractéristiques des particules	La taille des particules: Voir TDS Forme des particules: Cristaux ou granules

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Réagit violement aux acides. Ce produit est un oxydant et réagira avec les agents réducteurs et les composés organiques, tels que le papier ou le bois, pour produire de la chaleur et il pourrait potentiellement prendre feu.
Stabilité	Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
Risques de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles.

Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

Matériaux incompatibles	Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique. Agents réducteurs, tels que l'hydrogène, le borohydrure de sodium, le dioxyde de soufre, les thiosulfates, l'hydrazine, les phosphites, le carbone et l'acide oxalique, formique et ascorbique. Métaux en poudre, peroxydes, zinc, cuivre, alcools.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des oxydes potassium et manganèse, et acide formique .

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)

Composant	Voies d'exposition	Espèces	Valeur	Exposition
Permanganate de potassium	Orale	Rat	2000 mg/kg bw	
	Cutanée	Rat	>2000 mg/kg bw	

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

Caractéristiques chimiques	Ce produit est un oxydant puissant. Le manganèse est un nutriment essentiel, mais une surexposition a été associée à des lésions cérébrales.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de provoquer des malformations congénitales en cas d'exposition prolongée.
Inhalation	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Suspecté de provoquer des lésions cérébrales suite à des expositions prolongées ou répétées.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Sensibilisation	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus de sensibilisation.
Mutagénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus.
Cancérogénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets cancérogénicité connus.
Toxicité pour la reproduction	Studies on laboratory animals exposed to this product are associated with damage fertility or the unborn child.
Toxicité pour certains organes cibles	Risque présumé d'effets graves pour le cerveau par inhalation
Danger par aspiration	Pas disponible
Produits synergiques	Pas disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Type	Espèces	Valeur	Exposition
Permanganate de potassium	CL50	Poissons	0.47 mg/L	96 heures



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

<i>Composant</i>	<i>Type</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>	<i>Exposition</i>
Permanganate de potassium	CE50	Invertébrés aquatiques	0.06 mg/L	48 heures
Permanganate de potassium	CE50	Algues	0.43 mg/L	72 heures
Biodégradabilité	La liste intérieure des substances classifie permanganate de potassium comme non-persistant.			
Bioaccumulation	La liste intérieure des substances classifie permanganate de potassium comme non-bioaccumulatif.			
Mobilité	Ce produit est soluble dans l'eau, et ne devrait pas être absorbé par le sol et peut contaminer les eaux souterraines			
Autres effets nocifs	La liste intérieure des substances classifie permanganate de potassium comme intrinsèquement toxique pour les organismes aquatiques.			

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets provenant de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Emballages contaminés	Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminés dans une installation approuvée d'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	UN1490
Désignation officielle de transport et description de l'ONU	PERMANGANATE DE POTASSIUM
Classe(s) de danger relative(s) au transport	5.1
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 kg
Dangers environnementaux	Pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3.
Précautions spéciales	Pas de précautions particulières
Transport en vrac	Indice PIU: pas disponible
Renseignements supplémentaires	MARPOL 73/78 et Recueil IBC: Ce produit n'est pas inscrit au Chapitre 17 du Recueil IBC. Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

La certification NSF: Le produit est certifié conforme à la norme NSF / ANSI / CAN 60 pour la désinfection et l'oxydation à une dose maximale de: 50 mg/L. NSF restrictions d'utilisation des produits en fonction des exigences obtenues à partir du site Web de NSF pour les exigences actuelles.



Fiche de données de sécurité

PERMANGANATE DE POTASSIUM, TOUTES LES QUALITÉS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision: octobre 29, 2025

Remarque : La responsabilité de fournir un lieu de travail sûr incombe à l'acheteur / utilisateur. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Cependant, les conditions de manipulation et d'utilisation étant hors de notre contrôle, nous ne garantissons aucun résultat et déclinons toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter notre service clientèle.

Références:

- 1) *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards*; U.S. Department of Health and Human Services, <https://www.cdc.gov/niosh/npg/default.html>
- 2) *WorkSafe BC E-Limit*; Workers' Compensation Board of British Columbia, <https://elimit.online.worksafebc.com/>
- 3) *ECHA - Registered Substance Dossier*; European Chemicals Agency, <https://echa.europa.eu/registration-dossier/-/registered-dossier/14531>
- 4) *Transportation of Dangerous Goods Regulations*; Transport Canada, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2001-286/index.html>
- 5) Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) *Seventh revised edition*
- 6) International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code) 2007 Edition
- 7) The ACS Style Guide